

Procès-verbal du Conseil Municipal

Réunion du 11 juillet 2025 COMMUNE DE BRESSOLLES

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 juillet 2025 à 19 heures 00 les membres du Conseil Municipal légalement convoqué se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Madame Andrée RACCURT, Maire

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation : 06 juillet 2025.

Présents : : A. BRET, S. DELORME, L. FALCOZ, C. GOUVERNEUR, M. JEANNEY, C. LABLACHE, B. LAVIRE, J. LAVIRE, J. P PERROT, A. RACCURT, I. RACCURT.

Absents excusés : A-L. BRUNET procuration à I. RACCURT ; D. RACCURT procuration à C. GOUVERNEUR.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle Raccurt a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Travaux d'aménagement du cœur village et du chemin du Crétin, demande de subvention dans le cadre du Pacte de Territoire auprès du Conseil Départemental.
- Convention pour l'exploitation par l'Office National des Forêts (ONF) des parcelles 11 à 20.
- Contrat de prestations de service pour l'entretien des poteaux incendie.
- Projet d'acquisition pour l'aménagement du chemin des Argiles.
- Finances : Admission en non-valeur du montant des impayés de loyers.
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

2025-22 Travaux d'aménagement du cœur village et du chemin du Crétin, demande de subvention dans le cadre du Pacte de Territoire auprès du Conseil Départemental.

Madame Le Maire explique que le dispositif « Pacte de territoire » lancé par le Conseil Départemental de l'Ain en 2021 est renouvelé pour une nouvelle édition couvrant la période 2024/2026. Dans ce cadre, elle propose de déposer une demande de subvention de 15% auprès du département de l'Ain pour pouvoir aider au financement de l'aménagement du cœur village et du chemin du Crétin.

Le coût total du projet d'aménagement est estimé à 244 800.00€ HT par l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain, assistant à maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'opération de travaux d'aménagement du cœur de village et du chemin du Crétin, autorise Madame Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain, tout en s'engageant à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

2025-23 Convention pour l'exploitation par l'Office National des Forêts (ONF) des parcelles 11 à 20.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'état d'assiette de l'ONF pour la campagne 2025 concernant la forêt de Bressolles (Ain).

Le rapport précité propose la vente à l'ONF d'une coupe de bois située sur les parcelles 11 à 20 lieudits les Avoux pour un montant total de 6 637 euros.

Les frais d'exploitation et de gestion par l'ONF s'élevant à 4 310 euros la recette serait pour la commune de 1 320 euros soit 10.83 euros le m³.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la vente à l'ONF de la coupe de bois située sur les parcelles 11 à 20 situées lieudit Les Avoux pour un montant total de 6 637 euros et autorise Madame Le Maire à signer une convention pour l'exploitation par l'Office National des Forêts des parcelles 11 à 20 situées lieudit Les Avoux.

Contrat de prestations de service pour l'entretien des poteaux incendie.

A la demande de Christian Gouverneur, 3 devis de contrats annuels pour l'entretien des poteaux incendie ont été réalisés.

Avant de prendre une décision, les élus souhaitent se rapprocher du lieutenant du Service Local d'Incendie et de Secours de Bressolles pour savoir quelles sont les obligations en termes de défense incendie avant de s'engager avec une entreprise, pour un contrat de maintenance.

L'assemblée approuve à l'unanimité le report du vote de cette délibération.

2025-27 Acquisition pour l'aménagement du chemin des Argiles.

Madame le Maire rappelle les négociations actées par un protocole puis la signature d'un acte notarié avec la SCI DELICIMMO, Monsieur et Madame PAILLASSON et la SCI Rochepierre pour la cession de parcelles au profit de la commune, permettant l'aménagement du chemin des Argiles.

A la demande de Madame Aimée Garnier et dans l'intérêt de finaliser cet aménagement (circulation et stationnement) Madame le Maire présente l'avancement du projet de cession des parcelles.

Madame le Maire rappelle que par délibération du 25 juillet 2023, le Conseil municipal a décidé du délaissage de l'emplacement réservé n°3 grevant la parcelle AA191 et en accord avec Madame Aimée Garnier de prévoir la création d'un espace de stationnement public sur la parcelle AA 320.

Au terme des négociations, Madame Aimée Garnier propose :

- La cession gratuite au profit de la commune de Bressolles d'une partie de la parcelle AA 334 pour environ 5 m² (régularisation d'un pan coupé) et de la parcelle AA 334p3 pour environ 30 m² (alignement).
- Et la vente de la parcelle AA 320 pour création d'une desserte du four de quartier (sis sur la parcelle communale AA 81) et de quatre places de stationnement pour une superficie d'environ 150 m², pour un prix global de 7 500 €.

En contrepartie Madame Aimée Garnier s'engage à réaliser les travaux de clôture du fond du parc de stationnement et en limite de l'accès au four (a minima grillage rigide doublé d'une haie vive).

L'aménagement des quatre places de parking et du revêtement de la desserte du four (gravier ou matériaux non imperméabilisants) seront à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter la proposition de Madame Aimée GARNIER pour la cession et la vente des parcelles comme énoncée ci-dessus, de confirmer la réalisation des travaux de clôture à la charge et par Madame Aimée GARNIER et l'aménagement et revêtement de chaussée à charge de la commune de Bressolles.

Le conseil municipal accepte de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et la signature de l'acte chez Maître Arnaud Hayette, notaire à Montluel (Ain).

2025-25 Finances : Admission en non-valeur du montant des impayés de loyers.

Madame le Maire présente, au Conseil municipal un état de produits communaux pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Elle indique que le montant total du titre à admettre en non-valeur s'élève à 4 144.53 € et précise que ce titre concerne des loyers impayés pour le logement communal des Picotières sur l'année 2023 et qu'une décision de justice a classé le créancier en situation de surendettement.

Cette décision entraînera l'effacement de la dette de 4 144, 53 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité admet en non-valeur la créance communale de 3 150 € et autorise l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

2025-24 Décision modificative.

L'admission en non-valeur de la somme 4 144,53 € nécessite l'abondement du budget au chapitre 65. L'inscription budgétaire étant de 1 000 euros, et des recettes supplémentaires étant encaissées au chapitre 74, Madame Le Maire propose une décision modificative comme suit :

- Dépenses : article 6541 *admission en non-valeur* : + 3 150 €
- Recettes : 741121 *dotation de solidarité rurale* : + 3 150 €

Le Conseil Municipal autorise la décision modificative n°1 apportée au budget communal.

2025-26 Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets, au titre de l'année 2024 a été communiqué à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes pour présentation à leur conseil municipal.

Ce rapport annuel décrit les moyens matériels et humains ainsi que les modalités d'exploitation en place concernant la collecte des ordures ménagères, le tri sélectif et la déchèterie. Il permet l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets.

Comptes Rendus de réunions.

Questions Diverses.

Début de séance 19h00

Fin de séance 21h30